

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n° DAV003554
prorogeant l'arrêté n°25-AT-0214

Portant réglementation

COULEE VERTE RUE LAMARTINE

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 et L. 2212-2 et suivants

VU le Code de la route et notamment les articles L. 325-1, L. 325-3, L. 411-1 et R. 411-8

VU le Code Pénal et notamment l'article R. 610-5

VU Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur ACHOURI 6ème Adjoint au Maire

VU l'arrêté n°25-AT-0214 en date du 08/07/2025

CONSIDÉRANT le retard des travaux

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'arrêté 25-AT-0214 du 08/07/2025, portant réglementation de la circulation SUR LA COULEE VERTE RUE LAMARTINE, sont prorogées jusqu'au 28/11/2025.

ARTICLE 2 : L'entreprise EURO-VERT sera en charge de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et arrêté en Mairie, le _____

04 SEPT 2025

Pour le Maire, par délégation
Christophe ACHOURI

6ème Adjoint au Maire

En charge des Travaux, du Patrimoine de la Mairie
et Adjoint de quartier secteur Nord - Ouest

